



L'Organisation des femmes travailleuses palestiniennes pour le développement

Le 8 mars : Rapport et perspectives féministes

En cette journée internationale de la femme, l'Organisation des femmes travailleuses palestiniennes pour le développement (PWWSD) envoie ses vœux les plus chaleureux à toutes les femmes palestiniennes en territoires occupés, à la diaspora et à toutes les femmes du monde arabe et du monde entier.

Cette occasion incarne la lutte des femmes pour la liberté, l'égalité et la justice sociale et une occasion pour le PWWSD de mettre l'accent sur son engagement pour la fin de l'occupation et l'établissement d'un Etat civil palestinien, démocratique et souverain avec les frontières de 1967 et ayant Jérusalem pour capitale. Un État qui travaille à résoudre la question des réfugiés conformément aux résolutions internationales légitimes, principalement la Décision 194, et qui respecte les droits des femmes en tant que droits humains indivisibles et sans équivoque. Le PWWSD se considère comme faisant partie du mouvement démocratique des femmes qui aspire à changer le discours conservateur sociétal, fondé sur la consécration de l'infériorité et la discrimination à l'égard des femmes et la non-reconnaissance de leurs droits en tant que citoyennes. Cela se manifeste dans l'exclusion continue des femmes dans les postes nationaux de développement et de prise de décision, qui menace le projet national de développement palestinien et le projet progressif civilisé dans le monde arabe dans son ensemble. Nous croyons que la position sur la question des femmes était, et est toujours, l'indicateur clé de la démocratie et des progrès dans tous les pays.

Malgré le développement que nous avons constaté dans les concepts relatifs aux droits des femmes, qui mettent l'accent sur une égalité totale des genres et l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes, ces dernières souffrent encore de la marginalisation. Malgré l'évolution des mécanismes et instruments internationaux et nationaux pour la mise en œuvre du droit à la citoyenneté dans la majorité des pays - qui se manifeste dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Résolution 1325 du Conseil de sécurité, et à d'autres conventions internationales – les femmes sont toujours confrontées à la discrimination et l'exclusion. En outre, les modèles culturels renforcent l'infériorité des femmes et les politiques d'exclusion.

En Palestine, le statu quo des femmes est encore plus complexe. L'occupation israélienne est la principale raison de la souffrance des femmes et du peuple palestinien. Les femmes palestiniennes luttent aux côtés des hommes pour le droit à la vie, et pour une sécurité humaine, sociale et économique.

Les femmes et leurs familles sont principalement les plus affectés par les conséquences de l'occupation, comme le mur d'apartheid, construit sur les terres palestiniennes et sur la division de 122 villages et villes ; 30% de la population de Cisjordanie. Ces régions ont été transformées en enclaves assiégées par un mur et une ligne verte, ce qui a mené à l'isolation des citoyens de leurs propres communautés et des services nécessaires, incluant la santé et l'éducation. Ces communautés ont été les plus touchées par le nettoyage ethnique, la judaïsation de Jérusalem, le déracinement et le déplacement en raison de la démolition de maisons « illégales », et la confiscation des terres pour la construction de routes et colonies en Cisjordanie et à Jérusalem – qui ont doublé depuis les accords d'Oslo de 1993. De plus, l'occupation continue sa politique d'annexion des terres agricoles de la vallée du Jourdain, considérée comme le panier alimentaire de la Cisjordanie, et continue d'agresser la bande de Gaza, la laissant détruite et avec des répercussions dévastatrices pendant de nombreuses années. Les frontières sont toujours fermées et Gaza reste sous siège. En outre, l'occupation vise la vie économique en confisquant des terres, ciblant l'industrie et détruisant les infrastructures et les installations, en plus du ciblage politique d'arrestations et d'assassinats, qui impose des contraintes supplémentaires aux femmes palestiniennes. D'une part, sur le plan économique et social, les ménages dirigés par des femmes augmentent de plus en plus - en raison des facteurs susmentionnés- et d'autre part, la communauté ne reconnaît pas les femmes en tant que chefs de ménage et les soumet à une surveillance permanente de la communauté.

En tant que partie inhérente du mouvement féministe, le PWWSD a joué un rôle de premier plan au niveau national et des droits des femmes dans la société palestinienne. Tout au long des étapes de la lutte nationale palestinienne, le PWWSD a fait d'énormes efforts pour renforcer et autonomiser les femmes, pour augmenter leur participation au processus de développement et pour démolir toute forme de discrimination à leur égard. Beaucoup d'organisations considèrent le droit des femmes comme un droit humain et les problèmes liés aux femmes en Palestine sont des problèmes socio-politiques. Par conséquent, la société palestinienne ne peut se développer qu'avec la participation active des femmes, basée sur l'égalité dans tous les domaines.

Malgré le rôle important que jouent les femmes, et le fait que la loi fondamentale palestinienne prône le principe d'égalité en termes de genre, et malgré le fait que la Palestine fait actuellement partie de nombreuses conventions et instruments internationaux –dont la CEDAW, la Palestine n'a pas pris les mesures nécessaires pour inclure ces lois comme référence essentielle dans la loi fondamentale palestinienne. Ces lois n'ont pas été publiées dans la Gazette officielle pour avoir un caractère obligatoire. La Palestine a aussi manqué de prendre les actions nécessaires, les politiques et les mesures appropriées pour changer la culture de discrimination à l'encontre des femmes et la perception d'infériorité à leur égard., ce qui a entravé le progrès du status quo des femmes palestiniennes.

Ainsi, les femmes palestiniennes souffrent encore de l'oppression à deux niveaux : une oppression nationale due à l'occupation et ses procédures répressives qui affectent tous les aspects de la vie – et une oppression sociale basée sur le genre due à la domination des concepts patriarcaux et à une culture qui promeut l'infériorité des femmes. Les femmes palestiniennes sont toujours vues comme récipiendaires de politiques et non pas comme faiseuses de politiques. Cela est reflété dans les obstacles auxquels elles font face en termes de structure législative basée sur la discrimination à l'encontre des femmes, notamment dans le Code de la Famille et le Code Pénal actuellement en vigueur. En outre, nous assistons à la violence fondée sur le genre ainsi que l'exclusion de la femme de la participation politique au niveau des départements de prise de décision.

Les facteurs et circonstances susmentionnés affectent fortement le statut des femmes. Malgré la tendance croissante à l'éducation chez les femmes, elles sont toujours absentes du marché du travail. Leur contribution à la main-d'œuvre dans les territoires palestiniens reste faible et n'a pas dépassé 19% en 2016/2017, ce qui est un taux très faible comparé à d'autres endroits du monde. De plus, dans un environnement économique caractérisé par le déclin de la croissance et le manque d'opportunités de travail, le taux élevé du chômage augmente encore en général mais touche particulièrement les femmes. Bien que limitée, l'expansion des possibilités d'emploi tend à favoriser les hommes au détriment des femmes, et l'écart entre les sexes est encore visible au niveau des taux de participation à la population active, de salaire et de chômage, en particulier chez les femmes instruites. Il en va de même pour l'augmentation du taux de pauvreté, principalement dans la bande de Gaza, où elle augmente proportionnellement à l'augmentation des mesures répressives d'Israël. Les femmes et les enfants sont considérés comme le groupe le plus pauvre et par conséquent, les femmes portent des charges supplémentaires. Ici, nous pouvons constater l'échec du droit du travail dans de nombreux aspects – et appelons donc à son amendement afin d'assurer l'application des droits économiques des femmes - Puisque, malgré l'adoption de la loi sur le salaire minimum, la faiblesse de l'inspection et du contrôle de la loi a privé de nombreuses femmes d'en profiter.

Dans un autre contexte, le taux de violence conjugale et communautaire reste très élevé dans la société palestinienne. Les résultats d'une enquête sur les indicateurs de violence en Palestine, publiés par le Bureau central des statistiques en 2011, montrent qu'environ 37% des femmes ont été victimes d'une forme de violence par leur mari (30% en Cisjordanie contre 51% dans la bande de Gaza) ; 55% ont été victimes de violence économique, 54,8% de violence sociale, 23,5% de violence physique et 11,8% de violence sexuelle. Ces statistiques ne reflètent pas le taux réel de violence contre les femmes puisque les déclarations officielles manquent certains cas alors que d'autres ne sont pas signalés pour différentes raisons. En outre, la violence contre les femmes n'est pas limitée à la violence conjugale, mais, selon la même enquête, 5% des femmes sont sujettes à une violence psychologique en public, 1,3% sont sujettes au harcèlement sexuel et 0,6% sont victimes de violence physique également en public. Il y a eu une hausse dans les cas de décès de femmes ces dernières années sous différentes allégations. L'enquête montre également qu'il y a eu une augmentation du nombre de femmes qui recourent à des « maisons sécuritaires » après avoir été confrontées à des menaces de mort. Plusieurs raisons justifient ces chiffres, principalement l'occupation, la situation économique, le poids des traditions et les obstacles que les femmes rencontrent quand elles essayent d'atteindre la justice et la loi – ce qui laisse un impact négatif sur les femmes. Le mouvement féministe a néanmoins eu quelques réussites, comme la suspension de l'Article 97 du code Pénal, précédé par un décret présidentiel pour abolir les clauses injustes contre les femmes dans le code pénal – qui considérait les crimes d'honneur comme punissables par la loi. Ces procédures ne sont néanmoins pas suffisantes pour arrêter le meurtre des femmes et pour dissuader les agresseurs, puisqu'ils peuvent toujours trouver une façon de contourner la loi. L'environnement légal qui favorise la discrimination contre les femmes, qui ne les considère pas comme citoyennes de plein droit, demeure, spécialement en l'absence d'une loi palestinienne pour la famille et un Code pénal. Les femmes sont encore privées de leur droit à l'héritage et sont sujettes à de nombreuses formes de violence.

En ce qui concerne la participation politique et la prise de décision, la participation des femmes a fluctué à cause de la suspension systématique des élections présidentielle et législative et le report, à plusieurs reprises, des élections au conseil local, censées avoir lieu en octobre 2016. De plus, les femmes sont

encore exclues des pourparlers de réconciliation, particulièrement dans les comités de réconciliation qui ont émergé des accords de réconciliation, où les femmes sont les grandes absentes.

Cependant, en résultat de la pression constante des mouvements féministes sur les décideurs, le Conseil Central Palestinien a pris une décision, qui met l'accent sur le besoin de prendre des mesures nécessaires pour mettre en œuvre les accords internationaux ratifiés, incluant la CEDAW – dont une partie augmente le quota de participation féminine à 30%. En dépit de cette réalisation, le défi demeure dans les processus et procédures juridiques pour inclure les déclarations de ces accords dans les politiques et les lois locales. De plus, les partis politiques doivent jouer un rôle actif dans l'avancement des femmes palestiniennes, tant dans leurs activités internes que dans la participation des femmes à la vie publique. La Palestine a adhéré à des conventions internationales qui l'obligent à s'engager dans l'égalité des procédures, des politiques et des lois, mais la participation des femmes à la vie politique reste maigre, ce qui se manifeste dans la faible représentation des femmes palestiniennes dans divers départements décisionnels.

La continuation de la suspension de l'environnement légal dû aux mesures répressives de l'occupation des territoires palestinien d'une part, et n'ayant pas d'horizons pour une réconciliation nationale couplée à la faible volonté des décideurs palestiniens d'autre part, affecte le progrès du statut des femmes palestiniennes dans tous les domaines. Ces obstacles entravent le processus de contrôle des lois palestiniennes, comme la loi du travail et les lois fondamentales, et freinent l'adoption de lois importantes pour les femmes, comme le droit de la famille et le code pénal. Même si la ratification par la Palestine de la CEDAW est une étape qualitative pour le droit des femmes, la lutte pour son inclusion dans les lois locales reste une priorité absolue pour les femmes palestiniennes.

La journée internationale de la femme est une occasion importante pour les femmes palestiniennes et les femmes du monde entier, avec tout ce que cette journée englobe comme luttes et changements dans le statut des femmes que nous attendons avec impatience. Les femmes palestiniennes sont des modèles; Elles se battent pour s'acquitter de leurs revendications en tant que citoyennes de plein droit et cherchent à se libérer de l'occupation et de ses politiques répressives ignorant les conventions internationales; Le droit international humanitaire, la loi internationale sur les droits de l'homme et la quatrième convention de Genève, qui obligent la puissance occupante à protéger les civils sous occupation. Le manque de respect de ces conventions et chartes a un impact significatif sur les priorités des femmes palestiniennes et retarde leurs progrès sexo-spécifiques.

Le 8 mars reste un point d'activation pour la lutte nationale et sociale des femmes palestiniennes, et PWWSD continue sa quête d'une communauté palestinienne démocratique libre fondée sur la justice sociale, l'égalité entre les sexes et l'élimination de toutes les formes de discrimination. Nous travaillons à habiliter et mobiliser les femmes à participer au processus de développement et à promouvoir leurs droits civils en tant que droits humains.